

## DECLARATION DE PRINCIPE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Gérer de façon responsable tous les effets directs et indirects que nos activités commerciales ont sur les droits de l'homme et l'environnement fait partie intégrante de notre manière d'agir chez PETER HAHN. L'objectif de cette approche ne concerne pas seulement les effets de nos activités internes, mais aussi ceux de notre chaîne d'approvisionnement. Nous basons nos mesures sur 4 piliers principaux : produits, environnement, engagement social et communautaire.

*« La durabilité est un élément essentiel de notre compréhension fondamentale des questions éthiques et de notre stratégie d'entreprise. Nous fabriquons des produits durables et de haute qualité – en tenant compte de l'environnement et du respect des droits de l'homme. Et cela aussi bien chez PETER HAHN que dans notre chaîne d'approvisionnement. Cette dernière prête une grande attention au respect et à l'amélioration des normes sociales. Car pour nous, ce facteur est étroitement lié à la haute qualité de nos produits. »* Stefan Kober, gérant de l'entreprise PETER HAHN

Afin de pouvoir assumer convenablement notre responsabilité sociale dans tous les domaines, nous procédons régulièrement à une **analyse des risques**. Celle-ci est basée, entre autres, sur les exigences des « **recommandations de l'OCDE pour l'industrie textile** ». Cela comprend les risques inhérents à notre secteur : travail des enfants, travail forcé, discrimination, horaires de travail, sécurité au travail, liberté d'association, négociation collective, salaire minimum / salaire vital, corruption, gestion des produits chimiques, consommation et pollution de l'eau et émissions de gaz à effet de serre. Toutes les mesures et précautions mentionnées dans ce document servent à évaluer, prévenir et corriger ces risques.

Nous portons une grande attention aux réglementations et conventions légales telles que les **normes fondamentales du travail de l'OIT** ou les **conventions internationales relatives aux droits de l'homme**. Pour mettre en œuvre ces stratégies, nous sommes aidés par nos nombreuses années d'adhésion à amfori, la principale association d'entreprises du commerce européen et international, qui œuvre pour des chaînes d'approvisionnement durables. Depuis 2013, nous utilisons leur service **amfori BSCI** (Business Social Compliance Initiative), la plus grande initiative de normes sociales au monde. Dans le cadre de ces activités de normes sociales amfori BSCI, des instituts de contrôle indépendants audient régulièrement les sites de production de nos fournisseurs. Leurs rapports nous permettent d'améliorer constamment les processus. Nous proposons également un programme de formation complet : avec des formations sur site ou en ligne dispensées par amfori BSCI et des journées fournisseurs PETER HAHN sur les marchés d'approvisionnement.

Un **mécanisme de plainte anonyme** fait également partie du Code de conduite amfori BSCI. Toutes les parties prenantes telles que les employé(e)s d'usine du monde entier ont la possibilité d'attirer l'attention sur d'éventuels abus. Un mécanisme de plainte via le comité d'entreprise est également disponible pour les employé(e)s internes de PETER HAHN. Pour s'assurer que tous les autres acteurs participent à nos efforts, des commentaires ou des questions au sujet de la durabilité chez PETER HAHN peuvent nous être envoyés à tout moment via notre adresse e-mail [durabilite@peterhahn.com](mailto:durabilite@peterhahn.com) communiquée au public.